

NUMÉRO 7 – LE MARDI 2 FÉVRIER 2021

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT INTERURBAIN UNE BONNE NOUVELLE POUR LES RÉGIONS, MAIS LE MODÈLE DOIT CHANGER

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) remercie le ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, pour son intervention rapide après l'annonce, la semaine dernière, par l'entreprise Keolis Canada, du retrait des liaisons dans les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Le renouvellement du Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus, qui correspond à un nouvel engagement de 10 M\$, répond à une demande formulée par la Fédération ainsi que ses membres et permet le maintien d'un service essentiel en région.

« Dès l'annonce du retrait des liaisons, mercredi dernier, j'ai demandé et obtenu une communication téléphonique avec M. Bonnardel pour lui demander de ne pas laisser tomber les régions et d'intervenir en urgence dans ce dossier afin d'éviter toute rupture de service. Je tiens à souligner l'ouverture du ministre qui a réagi rapidement pour assurer le maintien des services partout sur le territoire », a réagi M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

Modèle à revoir

À titre de porte-parole des régions, la FQM souhaite le lancement d'une réflexion sur le modèle actuel qui favorise malheureusement la desserte des liaisons les plus rentables au détriment des régions.

« Il faut éviter de retomber dans une situation où les municipalités sont prises en otage par une entreprise telle que Keolis Canada, qui décide unilatéralement de mettre fin à un service essentiel comme nous venons de le connaître », a fait valoir M. Demers.

DÉCONFINEMENT PARTIEL DÈS LE 8 FÉVRIER - RÉOUVERTURE DES COMMERCES ET RETOUR DES NIVEAUX D'ALERTE RÉGIONALE

Lors d'un point de presse tenu à 17 h, le premier ministre François Legault a annoncé les premières étapes du déconfinement prévu au-delà du 8 février au Québec.

Il a annoncé la réouverture des commerces non essentiels et des entreprises de soins personnels et d'esthétique ainsi que des musées à compter du 8 février, et ce, partout au Québec.

Le premier ministre a aussi annoncé le retour des niveaux d'alerte régionale. Ainsi, six régions passeront au niveau d'alerte orange : Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Le reste de la province reste en alerte maximale (rouge).

Pour les régions qui reviendront au niveau d'alerte orange, le premier ministre a annoncé la réouverture des salles à manger des restaurants. Toutefois, il a précisé que seules les personnes provenant d'une même adresse (bulle familiale) pourront s'asseoir à la même table. Les réservations seront obligatoires pour pouvoir retracer les personnes et être certain qu'elles proviennent de la région. De plus, les théâtres et les cinémas de ces six régions pourront rouvrir à compter du 26 février.

Toujours pour les régions en zone orange, le premier ministre a annoncé l'ouverture des gyms pour l'entraînement individuel ou avec un entraîneur.

Le premier ministre a également indiqué que les consignes seront dorénavant déterminées et appliquées sur la base des régions administratives et non des MRC.

Par ailleurs, le premier ministre a annoncé le maintien du couvre-feu à la grandeur du Québec. Toutefois, le couvre-feu sera prolongé à 21 h 30 dans les régions en zone orange. Enfin, le premier ministre a annoncé qu'en zone rouge, quatre personnes de quatre adresses différentes pourront s'adonner à des activités extérieures, en respectant la distanciation sociale. En zone orange, ce nombre sera de huit personnes. Les déplacements entre régions ne sont toujours pas recommandés.

Finalement, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a confirmé le maintien de la semaine de relâche. Pour sa part, la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, rendra publiques prochainement les modalités pour permettre aux étudiants de fréquenter les campus collégiaux et universitaires.

DÉCENTRALISATION DE 5 000 EMPLOIS EN RÉGION

Dans une lettre ouverte publiée dans les médias, le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, a rappelé au gouvernement l'importance de respecter son engagement de renverser la centralisation de l'État pour aider les régions en adoptant sans tarder une Politique de déconcentration des activités de l'État menant au déplacement de 5 000 emplois en région, comme demandé par la FQM.

Dans un contexte où la pandémie a créé un engouement pour les régions, le président a insisté sur la nécessité de déconcentrer des postes décisionnels et des emplois de professionnels qui ont une incidence véritable sur la gestion des affaires de l'État, afin d'avoir un véritable effet structurant sur l'économie et la vitalité des régions. Enfin, M. Demers a rappelé qu'une présence accrue des ministères sur le territoire permettra une modulation effective de l'action gouvernementale à la réalité des milieux et des communautés, des politiques et des programmes plus efficaces et, conséquemment, une meilleure atteinte des objectifs du gouvernement.

Vous pouvez consulter la lettre intitulée « 5 000 emplois en région : corriger l'erreur historique de la centralisation gouvernementale » [ICI](#).

PROJET PILOTE DE DÉTECTION ET DE SUIVI DE LA COVID-19 PAR LES EAUX USÉES

L'organisme [CentrEau](#) sollicite les municipalités dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, du Centre-du-Québec et de la Mauricie pour participer à un projet pilote de détection et de suivi de la COVID-19 par les eaux usées.

Voici ci-dessous un résumé du projet-pilote rédigé par l'organisme.

Ce projet, coordonné par le professeur Dominic Frigon (McGill), vise à échantillonner et analyser les eaux usées provenant de réseaux d'égout dans le but de déceler la présence et l'augmentation ou la diminution du virus SRAS-CoV-2 dans la population desservie par le réseau. En effet, l'analyse des eaux usées permet de détecter, dans les eaux usées d'une population, de 1 à 10 personnes infectées (asymptomatiques inclus) pour 100 000 personnes. Comme les selles contiennent le virus avant que la personne tombe malade, cette approche permet la détection des éclosions de 2 à 7 jours avant l'augmentation du taux de positivité des tests cliniques de dépistage. Évidemment, ce genre de tests est un complément aux tests individuels puisqu'il permet de géolocaliser les foyers d'infection et de concentrer les efforts de dépistage. Ce système de détection permet également de voir rapidement si de nouvelles mesures (masque, confinement, couvre-feu) sont efficaces. Nous travaillons également à détecter les nouveaux variants du virus. [Pour en savoir plus, cliquez ICI.](#)

Ainsi, CentrEau souhaite recruter des municipalités qui seraient prêtes à :

- Échantillonner 2 à 3 fois par semaine pendant 6 mois leur réseau d'égout;
- Envoyer immédiatement ces échantillons, réfrigérés, au laboratoire identifié le plus proche (Rimouski, Trois-Rivières, Shawinigan, ou Montréal).

L'équipe du projet de recherche se charge des coûts de l'analyse (valeur d'environ 200 \$/échantillon) et fera évidemment le lien avec votre Direction régionale de santé publique (DRSP).

Pourquoi participer?

- Faire avancer la recherche sur l'épidémiologie par eaux usées (s'applique à la détection d'autres virus ou pathogènes, de drogue, etc.)
- Bénéficier d'une longueur d'avance sur la pandémie : si nous constatons dans les tendances une augmentation du virus ou son absence, vous (ou votre DRSP) serez rapidement prévenus et pourrez travailler avec votre population et les décideurs provinciaux. Il ne faut pas oublier que cette méthode peut détecter la présence du virus dans les selles d'une personne qui n'a pas encore développé de symptômes ou qui est asymptomatique (la période d'incubation de la COVID-19 dure de 1 à 14 jours et 97 % des gens présentent des symptômes seulement dans les 10,5 jours suivant l'exposition).

Si vous souhaitez participer à ce projet pilote, nous vous invitons à contacter :

- Pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie : Marc-Denis Rioux (UQAR; Marc-Denis_Rioux@uqar.ca)
- Pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec : François Guillemette (UQTR, Francois.Guillemette3@uqtr.ca)

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA CONCERNANT LA COVID-19

En point de presse ce matin, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a indiqué que le gouvernement va poursuivre ses efforts afin que tous les Canadiens soient vaccinés d'ici septembre. Il a assuré la réception prochaine de millions de doses prévues d'ici la fin mars des vaccins de Pfizer et Moderna.

Il a annoncé que les investissements du gouvernement vont permettre le développement d'une production locale de vaccins. Il a annoncé la signature d'une entente avec Novamax pour la production de millions de doses de vaccins à Montréal dès cet été.

Il a rappelé que le gouvernement investit également dans la recherche et l'élaboration de traitements contre la COVID-19.

Il a rappelé l'envoi de plus de 17 millions de tests rapides aux provinces, dont seulement 3 millions ont été utilisés. Il a rappelé l'importance de ceux-ci dans la stratégie de dépistage.

FORMATION

VOUS ÊTES À UN CLIC DE VOTRE PROCHAINE FORMATION

Accessibles en classes virtuelles, en webinaires ou en formule en ligne, voici les formations proposées par la FQM en février.

Classes virtuelles

Les 75 sessions de formation offertes par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) jusqu'en juin 2021 en classe virtuelle [sont disponibles en un clic ICI](#).

Les cours de février :

- 4 février 2021 de 9 h à 12 h - [Le coût de revient des activités municipales](#)
- 11 février 2021 de 17 h 30 à 20 h 30 - [La planification stratégique](#)
- 13 février 2021 de 9 h à 12 h - [Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale](#)
- 18 février 2021 de 9 h à 12 h - [La nécessité d'un travail d'équipe du Maire et de la Direction générale](#)
- 19 février 2021 de 9 h à 12 h - [MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale](#)
- 20 février 2021 de 9 h à 16 h - [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#)
- 25 et 26 février 2021 de 9 h à 12 h - [Sécurité civile: les élus, la loi et la prévention](#)
- 25 et 26 février 2021 de 13 h à 16 h - [La communication avec les médias et avec les citoyens](#)
- 24 février 2021 de 17 h 30 à 20 h 30 - [Le service à la clientèle](#) (et la gestion des situations conflictuelles)
- 27 février 2021 de 9 h à 12 h - [Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions](#)
- 27 février 2021 de 9 h à 16 h - [Assumer son leadership en tant qu'élue – phase 2](#)

Réservez votre webinaire!

- Le mardi 9 février 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'État québécois](#)
- Le jeudi 11 février 2021, à 9 h - [La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)
- Le mardi 23 février 2021, à 14 h – [La Loi sur les ingénieurs a changé : quels sont les impacts pour vous?](#)
- Le jeudi 25 février 2021, à 14 h – [Les actes dérogatoires les plus fréquemment constatés lors des enquêtes administratives menées par la Direction du contentieux et des enquêtes \(DCE\) de la Commission municipale du Québec.](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici](#).

Élections 2021

Si vous souhaitez anticiper la réservation des cours essentiels (dont celui obligatoire sur « Le comportement éthique ») en formule privée, le service de la formation répondra à vos questions et vous transmettra une offre. Contactez-nous au competences@fqm.ca.

[Pour en savoir plus, cliquez ICI.](#)

La Loi sur les ingénieurs a changé : Quels sont les impacts pour vous?

La modernisation tant attendue de la *Loi sur les ingénieurs* du Québec est maintenant chose faite! La nouvelle version de la *Loi sur les ingénieurs* a en effet été adoptée le 24 septembre dernier. Cette nouvelle mouture de la Loi contient plusieurs nouveaux éléments qui ont des incidences importantes pour les municipalités.

La COMBEQ et la FQM vous proposent un webinaire de 90 minutes le 23 février 2021 à 14 h afin de prendre connaissance de ces changements et de leurs impacts sur le travail des officiers municipaux en bâtiment et en environnement.

Voici quelques-uns des sujets qui seront abordés :

- la nouvelle infraction qui touche directement les municipalités
- la nouvelle définition des activités et des ouvrages d'ingénierie
- les nouvelles exceptions
- les pouvoirs élargis de l'Ordre pour lutter contre la pratique illégale

Cette séance d'information gratuite sera animée par M^e Patrick Marcoux et M^{me} Marie-Julie Gravel, ingénieurs de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

